Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE

Padel Magazine – Vouliez-vous le rapprochement du Padel avec la FFT ? Et pourquoi cela a-t-il pris autant de temps ?

Jean-Noël Grinda (JNG) – D'abord, contrairement à ce qui a été dit, j'ai été l'initiateur du rapprochement entre le Padel et la Fédération Française de Tennis (FFT) et ce dès mon arrivée à la tête de la FFP en 2007. Nous avons de nombreux documents, avons effectué plusieurs rendez-vous avec la FFT à Roland Garros avec le Président et ses équipes d'alors. Si la FFT a maintenant intégré le Padel, l'ambition pour nous ne date donc pas d'hier.

Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE

L'incapacité en 7 années de Présidence et avec un tel passé prestigieux à faire évoluer une situation montre clairement le refus de la FFT de fonctionner avec certaines personnes…
Le travail de la LIGUE NATIONALE de PADEL, reconnu et encouragé par le Ministère des Sports en 2013 (soit 5 mois seulement après sa création) a convaincu la FFT de demander la délégation pour s'occuper du padel à l'instar du beach tennis.
Dans le même temps, Mr Grinda se voyait refusé une demande d'agrément pour devenir une vraie Fédération Française de Padel (courrier du 30 mai 2013).

- Comment souhaitait-il intégrer la FFT en demandant un agrément officiel ?
- Pourquoi demandait-il un agrément officiel pour devenir une vraie « Fédération Française » s'il en était déjà une ?
- Comment la LNP réussissait à débloquer une situation en 5 mois d'existence, en recherchant constamment une complémentarité avec la FFT, lors qu'en 7 ans, la « ffp » n'y arrivait pas ?

Padel Magazine – Vous avez dit hors interview, que vous regrettiez que certaines personnes aillent jusqu'à critiquer l'intégrité et la reconnaissance de la FFP…

Nous avons été une fédération pendant 22 ans. J'ai été co-Président de la FFP pendant 7 ans.
Nous avons bénéficié d'une Convention signée avec le Jeu de Paume (Sur directive de Dominique BREDIN Ministre des Sports de l'époque) et de subventions du Ministère des Sports pendant 21 ans.
En 2009 la Fédération Française de Tennis nous a octroyé une subvention de 20.000 euros afin de nous aider à développer le Padel en Ile-de-France, premier pas vers un rapprochement définitif (un projet de Convention de Partenariat FFT /FFP ayant été rédigé avec Mr BAUD à la demande de Christian BIMES).
L'ébauche d'un plan national de rénovation de dizaines de courts de tennis peu utilisés en courts de Padel avait même été évoquée pour diversifier l'offre de ces clubs.
Nous avons organisé un championnat du monde en 2000 avec 14 nations, Place du Capitole à Toulouse, un championnat d'Europe à AIX en PROVENCE en 2009 et participé à tous les championnats d'Europe, du Monde organisés par la FIP (dont nous étions membre)
Pensez-vous réellement que nous aurions pu faire tout cela si nous n'avions pas la reconnaissance adéquate ?
Alors oui quand je lis ici ou là ou encore quand j'entends certains critiquer de manière scandaleuse la FFP, que nous aurions profité de la situation pour nous enrichir, et j'en passe, je trouve cela risible !

Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE

- Pourquoi Mr Grinda demande-t-il un agrément s'il en avait déjà un ?

- Pourquoi la Fédération Internationale de Padel a-t-elle exclu la « ffp » en 2013 lorsqu'elle a découvert cette supercherie dont elle a été, comme tout le monde la victime ?

- Pourquoi la FIP a-t-elle acceptée d'intégrer la LNP comme membre représentant la France à la même date de 2013 ?

Le Ministère des Sports (9 novembre 2012), tout comme le CNOSF un mois avant lui (24 octobre 2012) ont clairement établi que l'arrangement financier trouvé avec la véritable Fédération Française de Jeu de Paume n'avait aucune valeur légale.
Cet arrangement n'avait pour but que de récupérer de l'argent venant du Ministère des Sports sans remplir les conditions pour cela.

Le travail de la LIGUE NATIONALE de PADEL, reconnu et encouragé par le Ministère des Sports en 2013 (soit 5 mois seulement après sa création) a convaincu la FFT de demander la délégation pour s'occuper du padel à l'instar du beach tennis.

Dans le même temps, Mr Grinda se voyait refusé une demande d'agrément pour devenir une vraie Fédération Française de Padel (courrier du 30 mai 2013).

- Comment souhaitait-il intégrer la FFT en demandant un agrément officiel pour être une fédération autonome?
- Pourquoi demandait-il un agrément officiel pour devenir une vraie « Fédération Française » s'il en était déjà une ?

Comment se fait-il que Mr Grinda et son bureau faisaient voter en assemblée générale de novembre 2012 (23 ans après sa création) la modification du vrai nom de son association enregistrée depuis 1989 à la Préfecture de la Haute Garonne sous le nom d'« Association Française de Paddle » alors même que le Ministère des Sports le 9 novembre venait de lui officialiser que ce n'était pas une Fédération Française ?

Padel Magazine – Pourquoi avoir pris en main la FFP ?
La FFP était en redressement judiciaire avec un plan de continuation pour apurer 50382 euros de dettes en 10 ans, dettes que nous avons héritées du passé et réduites de moitié aujourd'hui. Les responsables d'alors sont venus vers moi pour que je les aide. J'ai posé comme seule condition à mon arrivée que je puisse diriger le Padel vers la FFT car je pensais que c'était la meilleure garantie de développement de ce sport qui m'est si cher.
Avec mon statut d'ancien joueur de Coupe Davis de Tennis et ma relation privilégiée avec Christian Bimes le Président de la FFT d'alors, je pensais pouvoir y arriver en un temps assez rapide. Le comité de la FFP de l'époque avait accepté ma proposition et je suis donc devenu le co-Président de la FFP. C'était le seul motif de mon arrivée dans le Padel.

Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE

La LNP a réussi en à peine plus d'un an à réaliser ce que Mr Grinda a tenté en vain pendant 7 ans avec tout le passé prestigieux.
Il semble que malheureusement (ou heureusement), les relations ne sont pas les uniques moyens de gérer un dossier. Le travail, la compétence, le sérieux et l'image sont tout aussi importants au niveau professionnel.

Mais alors pourquoi a t-il fallu tant de temps pour que la FFT intègre le Padel ?
Christian Bimes n'a pas souhaité se représenter en 2009 alors qu'il était pour l'intégration immédiate du Padel. Lorsque Jean Gachassin est devenu le nouveau président de la FFT, le Padel n'était plus une priorité urgente pour la FFT. Il l'a d'ailleurs clairement exprimé dans un courrier qu'il nous a adressé il y a 5 ans.
Il nous été demandé alors par le Ministère d'être une Fédération indépendante. Mais ce n'était pas possible. Trop compliqué, trop de dettes, et puis il fallait avoir un certain nombre de licenciés, être un sport suffisamment mature…. Ce qui n'est toujours pas le cas.

Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE
Mr Grinda, vous dites quelques lignes plus haut que vous étiez une Fédération Française depuis des années mais le Ministère vous demande de devenir une fédération…Tout et son contraire…

Par la suite,

- Comment expliquez-vous que le Ministère en 2013 vous refuse une demande d'agrément (qui n'est pas compatible avec une intégration à la FFT) avec des raisons incroyables après 25 années d'existence et 7 années de présidence :

Comment est-il possible après tout ce temps de n'être toujours pas capable d'avoir des statuts associatifs conformes aux attentes du Ministère ?
Comment est-il possible après tout ce temps de n'être toujours pas « en mesure d'offrir à vos membres les structures administratives et l'encadrement technique que requiert la pratique de la discipline » ?

- Pourquoi, alors que le Ministère vous refuse l'appellation « Fédération Française de Padel », avez-vous continué illégalement à l'utiliser, mentant et induisant en erreur les pratiquants de Padel français ?

Et puis en 2013 nous nous sommes retrouvés sans subvention, J'ai payé de ma poche plusieurs milliers d'Euros ainsi que d'autres membres du Comité d'ailleurs, afin de retarder l'échéance de la liquidation le plus possible. Nous avons donc demandé d'être mis en faillite très logiquement car nous ne pouvions plus payer nos dettes.
Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE

Mr Grinda, d'où viennent exactement ces dettes ?
Combien proviennent de condamnations sous votre présidence ?
Pourquoi la Région Midi Pyrénées demande-t-elle le remboursement de la subvention de 2009 (sous votre présidence) à hauteur de 20 000€ ?
Pourquoi y-a-t-il une plainte au Parquet de Toulouse pour tentative d'escroquerie contre cette même Région Midi Pyrénées (argent public donc nos impôts) pour les dossiers de subvention 2010 & 2011 (sous votre présidence) ? Comment l'opposition politique au sein de cette région semble-t-elle prouver que les bilans financiers présentés par la « ffp » et

votre trésorier lors de vos assemblées générales ne font pas états de sommes que vous reconnaissez pourtant avoir déboursées ?
Comment un tournoi de padel que vous avez organisé en 2011 avec un budget de 180 000€ n'a-t-il pu recevoir aucune médiatisation (sous votre présidence et avec toutes vos relations publiques)?
Avec de telles capacités financières, pourquoi ne pas rembourser vos dettes ?

Toutes ces raisons ont fait qu'il a fallu plus de temps que prévu pour qu'aboutisse ce rapprochement. Mais c'est fait. J'en suis ravi et j'espère que la Padel va vraiment exploser. On observe d'ailleurs un très net développement du Padel depuis une ou deux années.

Vous m'expliquiez avoir été déçu par Cédric Carité et même avoir de la tristesse. Pourquoi ?
Cédric Carité est un bon joueur, il jouait avec mon fils en équipe de France, et je l'ai reçu chez moi. Nous lui faisions confiance, et l'avons aidé sur tous les plans à se lancer dans le Padel. La FFP en avait fait son seul salarié et l'avait nommé DTN. En retour il a coûté fort cher à la FFP (25000 euros de frais d'avocat (2013, 2014)) pour plusieurs procédures engagées par ses soins. Il est devenu « persona non grata » dans de nombreux clubs français en raison d'un comportement choquant, sur ou en-dehors du terrain et cela c'est terminé par une action illicite vis-à-vis de la FFP, action pour laquelle il a été condamné. (Jugements du tribunal FFT – Carité)
Triste et déçu … Oui !

Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE

Je me dois malheureusement de rétablir certaines contre-vérités à mon encontre :

- Tout d'abord, j'étais déjà champion de France, n°1 français et membre de l'équipe de France depuis 2004, donc bien avant votre présidence, et certaines fois avec votre fils.

- Ensuite, fin 2008, j'ai proposé mes services pour aider à se restructurer au plan sportif et pédagogique ce qu'on croyait toutes et tous être une « Fédération Française de Padel ». J'ai ainsi bénévolement mis en place un circuit, des sélections et des brevets fédéraux de pédagogie sous le faux titre de DTN.

Seule l'année 2010 voyait une rémunération symbolique pour cela (2009/2011 et janvier-juin 2012 ont été bénévoles). Et le jugement dont parle Mr Grinda montre clairement toutes les condamnations de sa structure à mon encontre, et montre bien que j'ai été remboursé de frais d'une manière indirecte certes, frais à l'occasion d'une prestation réalisée à Rouen, prestation encaissée par la « ffp » de Mr Grinda mais que celle-ci ne m'a jamais payé par la suite préférant utiliser cet argent à d'autres remboursements de dettes... C'est avec l'accord et la volonté du club en question que m'ont été réglées en direct les factures inhérentes à la prestation deux ans plus tôt.
Mr Grinda et ses acolytes ont clairement montré la gestion qu'ils avaient.
Grâce à la Justice française, l'accumulation des condamnations suites aux pratiques illicites a eu raison des gérants antiques du padel français.
Pour unique vengeance à mon encontre, Mr Grinda et ses acolytes m'ont exclu arbitrairement de l'équipe de France en 2012, chose pour laquelle la « ffp » a été

condamnée par deux tribunaux français (condamnations jamais exécutées…) et encore à nouveau en 2014 (document présenté par Mr Grinda dans son article).
Il est à souligner que Mr Grinda avait auparavant déjà été averti par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en octobre 2012 ; Mr Grinda n'a aucunement tenu compte de l'avis juridique de vrais professionnels du sport et de cette institution officielle…Il ne tiendra compte par la suite ni des décisions de Justice, ni du Ministère des Sports…

- Par ailleurs, m'imputer 25 000€ de frais d'avocat pour différentes procédures est faux. Une seule procédure me concerne que j'ai gagnée (document de Mr Grinda ; Jugement du tribunal FFP-Carité). Mais au lieu de rembourser les dettes dues à ses décisions, Mr Grinda préfère placer sa structure en liquidation judiciaire. L'élégance d'une personne riche a ses limites.

J'en suis moi aussi triste et déçu mais au final guère étonné…

- Enfin, lorsque Mr Grinda écrit que je suis « persona non grata dans de nombreux clubs en France », c'est mal connaître l'état actuel du padel français et son organisation nationale.

Mr Grinda le résume à quelques clubs bien ciblés sur une certaine zone géographique (et même non majoritaires), clubs qui, à l'occasion d'une confrontation désolante mais malheureusement nécessaire pour la réussite finale que nous connaissons ; ont d'ailleurs préféré trahir leurs propres opinions le concernant lui et sa « fédération », afin d'entretenir des intérêts personnels à court terme, et clubs qui au passage appréciaient ma personne et mon travail comme DTN (preuves à l'appui) !!!
Mais le padel français ne se résume pas à ce petit comité d'initiés…
Mr Grinda omet l'extrême majorité des clubs dans lesquels je suis très bien accueilli et apprécié, ainsi que l'extrême majorité des clubs affiliés à la LIGUE NATIONALE de PADEL (20) et les joueurs licenciés à la LNP cette année, représentant TOUT le territoire national !! Au moment même où sa « ffp » n'en voyait aucun en 2014 ?

Changeons de sujet, si vous me le permettez, pour parler de votre histoire autour du Padel… Elle commence peu après votre carrière de Tennis ?

Les deux champions du monde, Valérie Nicolas (Hand) et Didier Deschamps (Foot)

Dans les années 80, à Acapulco avec Henry Kissinger

J'ai toujours vécu Padel.
Je connaissais effectivement Enrique Corquera le fondateur du Padel dans les années 70 et nous avions mis en place une dizaine de terrains privés de Padel à Acapulco. A l'époque nous nous réunissions chaque année autour de la période de Noel afin de disputer ce qu'on appelait

pompeusement nos «championnats du monde ». C'était assez pittoresque car il n'y avait pas de clubs et les matchs se jouaient sur différents courts dans différentes maisons privées! De plus, chaque maison avait des règles différentes en fonction de la spécificité du court. Les dimensions n'étaient jamais les mêmes, la hauteur du filet, des murs, (voir l'absence de certains murs !) n'étaient pas identiques et chaque maitre de maison avait son avis sur comment le jeu devait se jouer. Interdiction de faire service volée, ou de smasher la balle en dehors du terrain en était certains exemples! Inutile de vous dire qu'il y avait déjà beaucoup de débats, mais toujours dans la bonne humeur.
Heureusement avec le succès le jeu s'est standardisé peu à peu pour finalement arriver aux règles et dimensions que l'on connaît aujourd'hui.
Depuis deux ans, le Padel a finalement pris un essor extraordinaire. Les gens qui essayent sont passionnés par le Padel, les jeunes comme les seniors. J'ai été opéré du genou et pourtant le Padel me permet de m'amuser énormément. J'y joue quasiment tous les jours avec ma femme et tous les voisins qui s'y sont tous mis. Mon terrain se trouve dans mon jardin, c'est vous dire.

Droit de Réponse de Mr Cédric CARITE

Curieusement, Mr Grinda ne semble pas relier l'essor du padel depuis deux ans et la création de la LNP depuis deux ans aussi… Unique organe joignable du padel français…auquel 20 clubs se sont affiliés en 2014 dès la seconde année d'existence au moment même où la « ffp » n'en n'avait aucun.
Par ailleurs, il est tout à fait dommage qu'avec de telles relations prestigieuses, Mr Grinda n'ait pu amener le padel que dans les tribunaux et une liquidation judiciaire.
Pourtant on peut en faire des choses en un septennat…